



CDC DE L'ILE DE RE
Monsieur le Président
3, rue du Père Ignace
CS 28001
17410 SAINT-MARTIN-DE-RE

Courrier recommandé avec accusé de réception

Aux Portes-en-Ré, le lundi 7 octobre 2019.

Objet : documents et pièces comptables se rapportant à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des années 2016, 2017 et 2018 de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

Monsieur le Président,

Vous nous avez indiqué, à juste titre, par courrier daté du 17 juin 2019 que vous ne pouviez répondre favorablement à notre demande, datée du 6 juin 2019, concernant la communication des copies des annexes A7.3.1 et A7.3.2 des Comptes Administratifs des années 2016, 2017 et 2018 de la Communauté de Communes de l'Île de Ré établies conformément à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

De ce fait, pour nous permettre d'étudier les éléments concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des années 2016, 2017 et 2018 de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, vous voudrez bien, conformément au Livre III du Code des relations entre le public et l'administration :

- nous transmettre l'intégralité des écritures comptables concernant cette taxe sur ces trois années,
 - o au format électronique à l'adresse : contact.adcnordiledere@gmail.com,
 - o ou, à défaut, à l'adresse postale : Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré - Boîte Postale n°90003 - 17880 LES PORTES-EN-RE,
- ou, à défaut, mettre à notre disposition, au siège de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, l'intégralité des pièces comptables concernant cette taxe sur ces trois années pour que nous puissions en prendre librement connaissance et en faire, le cas échéant à nos frais, des copies.

Eu égard au délai de retour à notre dernier courrier, vous voudrez bien revenir vers nous dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente jours suivants la réception de la présente.

Dans cette attente, nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré
Loïc BAHUET